

FORMULAIRE DE DÉNONCIATION

Ce formulaire s'adresse à toute personne qui croit qu'une personne ou une entreprise (producteur et/ou acheteur) ne respecte pas la réglementation en vigueur et applicable dans le secteur acéricole et qui souhaite signaler cette situation à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec.

Confidentialité

Bien que la dénonciation soit un acte confidentiel qui peut être fait de façon anonyme, vous êtes tout de même invité à nous fournir votre nom et vos coordonnées afin que nous puissions, le cas échéant, entrer en communication avec vous pour obtenir certaines précisions sur les informations que vous aurez transmises.

Soyez par ailleurs assuré qu'en aucun cas, les renseignements vous concernant ne seront divulgués.

Transmission

Transmettez ce formulaire ainsi que toute documentation pertinente par la poste à l'adresse suivante :

Fédération des producteurs acéricoles du Québec
555, boul. Roland-Therrien – bureau 525
Longueuil (Québec) J4H 4G5

Vous pouvez également envoyer le tout par télécopieur au 1 450 463-5227, par courriel : fpaq.enquete@upa.qc.ca ou entrer en communication avec M. Sylvain Bernier par téléphone au 1 855 679-7021, poste 8113.

Renseignements sur la personne ou l'entreprise dénoncée :

Nom du producteur, de l'acheteur ou de l'entreprise :	
Adresse :	
Téléphone :	Autres coordonnées :

Renseignements sur la dénonciation :

Décrivez les faits qui font l'objet de cette dénonciation avec le plus grand niveau de détail possible en identifiant notamment les acteurs en cause (acheteur, transporteur, etc.) et le lieu de l'infraction (érablière, lot, cabane, etc.). À titre d'exemple, il peut s'agir de faits relatifs à des contraventions au niveau de multiples règlements, tels que :

- Vente/Achat de barils à côté du système sans que le sirop d'érable soit dûment classé et inspecté par l'agence de vente;
- Vente au détail avec intermédiaire (épicerie, restaurants, commerces, etc.) sans que le producteur détienne un contingent;
- Ajout d'entailles sans contingent, démarrage d'une nouvelle érablière, vente d'eau d'érable d'une érablière sans contingent;
- Utilisation à l'entaille de pilules de paraformaldéhyde ou d'une solution contenant du formaldéhyde.

Description :

--

Renseignements vous concernant : (facultatif)

Nom et prénom :

Téléphone ou autres coordonnées pour vous rejoindre :